

ABORDER LES DÉTERMINANTS DES INFECTIONS TRANSMISSIBLES SEXUELLEMENT ET PAR LE SANG CHEZ LES JEUNES DE LA RUE : EXPÉRIENCES AVEC LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

CONTEXTE

La présente fiche d'information traite des expériences avec le système de justice pénale en tant que déterminants de la vulnérabilité aux infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) chez les jeunes de la rue au Canada. Elle fait partie d'une série de fiches fondées sur une analyse de la documentation actuelle et des conclusions tirées du cycle 6 du système de Surveillance accrue des jeunes de la rue¹. D'autres fiches portent sur la santé mentale et maladie mentale, la précarité du logement et le sans-abrisme, l'éducation et l'emploi et l'accès aux services de santé.

Faits rapides tirés du cycle 6 du système de Surveillance accrue des jeunes de la rue (SAJR) :

- De 2009 à 2012, les ITSS les plus courantes confirmées en laboratoire chez les jeunes canadiens de la rue comprenaient l'herpès simplex virus type 2 ou l'« herpès génital » (14 %), la *Chlamydia trachomatis* (9 %) et la séropositivité au virus de l'hépatite C (6 %).
- La proportion de jeunes de la rue ayant passé du temps dans un centre de détention ou en prison au cours de leur vie est de 67,9 %.

Ces fiches d'information présentent des considérations aux organisations communautaires, aux professionnels de la santé publique et aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux concernant les façons d'aborder les déterminants de la vulnérabilité et de la résilience aux ITSS chez les jeunes de la rue. Les jeunes de la rue sont définis comme des personnes âgées de 15 à 24 ans n'ayant pas de domicile permanent et passant beaucoup de temps dans les rues².

QUEL EST LE LIEN ENTRE LES EXPÉRIENCES AVEC LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE ET LA VULNÉRABILITÉ AUX ITSS CHEZ LES JEUNES DE LA RUE AU CANADA?

- Le niveau de criminalité et de violence que connaissent les jeunes de la rue est supérieur à celui de la population générale des jeunes³. Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de déclarer avoir été victimes d'actes criminels et elles signalent également des niveaux plus élevés d'agression sexuelle, de violence conjugale et d'abus³. Les expériences de violence conjugale et d'abus augmentent le risque de contracter des ITSS (p. ex. capacité limitée de négocier l'utilisation du condom). Cette situation peut aussi accroître l'isolement et le recours à des mécanismes d'adaptation négatifs tels que la consommation de drogues et d'alcool.



- Les causes du sans-abrisme chez les jeunes de la rue comprennent souvent les conflits familiaux, les antécédents de violence physique, sexuelle et/ou émotionnelle et les expériences auprès des services de protection de l'enfance. Plus les jeunes quittent leur domicile à un âge précoce, plus ils sont susceptibles d'être victimes d'actes criminels³.
- Les jeunes de la rue qui sont sans abri peuvent être exposés aux actes de crimes et participer à des activités criminelles pour diverses raisons. Plus les jeunes demeurent longtemps dans les rues, plus la probabilité qu'ils prennent part à différentes formes de criminalité est grande⁴.
- Les actes criminels commis le plus fréquemment par les jeunes de rue sont le vol et la vente de drogues. Ces actes sont des « crimes motivés par la survie » et sont une réponse directe aux conditions de pauvreté dans lesquelles les jeunes vivent⁵.
- Les jeunes de la rue peuvent se joindre à des gangs pour favoriser un sentiment d'appartenance, d'identité et de protection ainsi que l'estime de soi⁶. L'adhésion à un gang peut mener à des actes de violence accrus, à la consommation d'alcool et de drogues, à la délinquance et à d'autres comportements qui accroissent la vulnérabilité aux ITSS et à l'incarcération. Cette adhésion peut aussi entraîner une diminution de l'intérêt pour l'école et l'emploi.
- La prévalence des ITSS chez les détenus est supérieure à celle de la population générale canadienne⁷. Les populations surreprésentées dans les prisons canadiennes (p. ex. Autochtones) sont aussi surreprésentées dans les taux d'ITSS déclarés au Canada.
- Les jeunes de la rue peuvent prendre part à une activité criminelle afin d'obtenir l'accès à un abri, à de la nourriture et à d'autres services de santé fournis dans les établissements correctionnels. Dans certains cas, les conditions de vie dans les établissements correctionnels sont plus sécuritaires et saines que celles dans les rues⁸.
- Les expériences avec le système de justice pénale augmentent aussi le risque de chômage en raison de la stigmatisation associée à la possession d'un casier judiciaire. Souvent, les employeurs sont réticents à embaucher des personnes ayant été incarcérées ou possédant un casier judiciaire⁹. Le chômage peut susciter l'ennui, la frustration et la colère, et est lié à une participation accrue aux activités criminelles et à l'adoption de mécanismes d'adaptation négatifs pouvant contribuer directement à l'accroissement du risque de contracter des ITSS¹⁰.
- Étant donné leur grande visibilité dans les rues et de l'adoption de comportements criminels par certains jeunes de la rue, il est possible que l'ensemble des jeunes de la rue soit stigmatisé par les policiers et le public comme des gens ayant une réputation de criminels. Par conséquent, les jeunes de la rue se voient souvent refuser l'accès à de nombreux lieux, services et soutiens auxquels ont droit d'autres jeunes, les obligeant ainsi à se tourner vers des endroits non sécuritaires et marginalisés. Cette situation les rend plus vulnérables aux crimes, à la violence et aux ITSS¹¹.

QUE PEUT-ON FAIRE POUR ABORDER LES EXPÉRIENCES AVEC LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE EN TANT QUE DÉTERMINANT DE LA VULNÉRABILITÉ AUX ITSS CHEZ LES JEUNES DE LA RUE?

- Établir un partenariat avec les fournisseurs de services et les agents d'application de la loi dans la région pour déterminer les occasions d'apprentissage continu et en offrir au personnel travaillant auprès des jeunes de la rue. Par exemple, organiser des ateliers de formation communautaires sur :
 - les principaux problèmes et besoins en matière de santé parmi les jeunes de la rue;
 - les stratégies permettant d'accroître la confiance et d'améliorer les relations auprès des jeunes de la rue;

- l'information et les outils dans le domaine de la santé (p. ex. liste de vérification pour l'évaluation de la maladie mentale);
- les soutiens et ressources offertes par la collectivité.

Les stratégies permettant aux fournisseurs de services d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des jeunes de la rue peuvent être utiles aux gens qui sont vulnérables à la violence et aux crimes associés à la vie dans les rues.

- Concevoir des programmes de renforcement des compétences qui appuient les jeunes de la rue faisant des efforts pour sortir du système de justice pénale. Par exemple, organiser des ateliers dans des centres d'accueil de la région offrant des compétences de base en santé et en littératie (p. ex. lecture, écriture et informatique) requises pour gérer efficacement l'information dans le domaine de la santé et le système de soins de santé. Le fait de fournir aux jeunes de la rue des occasions leur permettant de renforcer leurs compétences et pratiques personnelles en matière de santé peut améliorer les résultats de santé, réduire la vulnérabilité à la victimisation criminelle et diminuer la participation aux activités à risque élevé (p. ex. travail du sexe) ou de nature criminelle (p. ex. vente de drogues).
- Collaborer avec des organisations communautaires en vue d'élaborer des programmes axés sur les déterminants sociaux qui entraînent la vulnérabilité aux crimes, à la violence et aux ITSS. Par exemple, organiser des ateliers communautaires mettant l'accent sur la communication, les relations saines, la santé mentale positive, la violence conjugale et la résolution des conflits. Les programmes peuvent apporter un soutien en favorisant le développement sain de l'enfant, les liens familiaux et la participation communautaire, et permettent de réduire les expériences de criminalité et de violence plus tard.
- Créer des occasions de mentorat à l'intention des jeunes de la rue et des jeunes susceptibles de se tourner vers la vie dans les rues. Par exemple, les mettre en contact avec des infirmiers de la rue et des travailleurs en santé mentale. Les relations de

mentorat peuvent permettre d'accroître la confiance, l'estime de soi et le respect chez les jeunes de la rue et aider ces derniers à faire des choix positifs et à développer des compétences de vie. Le mentorat les associe également aux services de santé et favorise l'empathie et le souci des autres, qui jouent un rôle dans l'éloignement des jeunes de la rue des activités criminelles et dans la réduction de leur vulnérabilité aux ITSS.

- Accroître l'accès aux ressources dans les hébergements en famille et les centres d'accueil qui permettent aux jeunes de la rue de régler un large éventail de problèmes de santé à un seul emplacement. Par exemple, les centres de ressources pourraient offrir l'accès au dépistage et au traitement des ITSS et des renseignements connexes, ainsi que de l'information sur l'abus, la consommation d'alcool et de drogues et la maladie mentale. La création de points de service simplifiés est une pratique prometteuse permettant de répondre aux besoins complexes des jeunes de la rue.

PRATIQUES PROMETTEUSES POUR ABORDER LES EXPÉRIENCES AVEC LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE CHEZ LES JEUNES DE LA RUE

Les exemples de programmes et de ressources énoncés ci-après semblent prometteurs en vue d'aborder les déterminants de la vulnérabilité des ITSS et de renforcer la résilience chez les jeunes de la rue.

PROJET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNIILE D'ABBOTSFORD (ABBOTSFORD, COLOMBIE-BRITANNIQUE)

www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/bbtsfrd-yth-prvntn/index-fra.aspx

Le Projet de prévention de la délinquance juvénile d'Abbotsford offre des services aux jeunes qui participent ou sont susceptibles de participer à des activités en lien avec l'exploitation sexuelle, la consommation abusive d'alcool ou de drogues,

les gangs ou le sans-abrisme. Le projet favorise la prévention du crime en offrant des services de mentorat et de sensibilisation adaptés aux risques et besoins individuels. Les jeunes établissent des objectifs et reconnaissent leurs forces en participant à des activités telles que les sports intrascolaires, les activités structurées, le counseling et les services de soutien à la famille.

JUST TV, BROADWAY NEIGHBOURHOOD COMMUNITY CENTRE (WINNIPEG, MANITOBA)

www.thebnc.ca/programs/

Ce programme offre aux jeunes des occasions de s'exprimer au moyen des multimédias dans un environnement sécuritaire, amusant et créatif comme solution de rechange aux influences négatives telles que les drogues, les gangs et la violence. Les jeunes sont recrutés par un travailleur de proximité qui propose des liens avec les services de soutien social. Les participants prennent part à tous les aspects du secteur audio et de l'industrie de la vidéo, et ils doivent faire un enregistrement vidéo axé sur leurs intérêts, leurs activités et leur vie (y compris le travail) visant à éloigner les jeunes des drogues, des crimes et des gangs.

PROGRAMME DE SUIVI INTENSIF DE MONTRÉAL – GANGS DE RUE (MONTRÉAL, QUÉBEC)

www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/prgrm-sv-ntsf/index-fra.aspx

Ce programme s'adresse aux adolescents et aux jeunes adultes âgés de 15 à 25 ans qui participent à des activités criminelles liées aux gangs ou qui présentent un risque élevé de prendre part à de telles activités. Un plan d'action intensif et bien défini est élaboré pour chaque participant et sa famille, qui comprend trois ou quatre réunions par semaine entre le jeune, sa famille, le personnel du projet et les organisations communautaires. Les ateliers de groupe tenus une fois par semaine portent sur des sujets comme les aptitudes à la communication, les solutions de rechange à la violence, le règlement de conflits, l'empathie et la résolution de problèmes.

REGINA ANTI-GANG SERVICES (REGINA, SASKATCHEWAN)

www.nccaregina.ca/rags/

Le projet Regina Anti-Gang Services est une initiative canadienne à l'intention des jeunes vivant dans le centre-nord de Regina. Ce programme est fondé sur quatre éléments : programmation pour les jeunes hommes, programme des animateurs de cercle pour les jeunes femmes, counseling intensif pour la sortie d'un gang et les activités de sensibilisation s'adressant aux écoles et aux établissements. Ensemble, ils visent à réduire la participation aux activités en lien avec les gangs et les comportements criminels. Parmi les résultats, mentionnons une diminution de l'adhésion à un gang, de la participation à des crimes avec et sans violence et de l'approbation d'actes d'agression ou de représailles, ainsi qu'une augmentation de l'intérêt à la population active¹².

STREET YOUTH LEGAL SERVICES, JUSTICE FOR CHILDREN AND YOUTH (TORONTO, ONTARIO)

www.jfcy.org/slys.html

Ce programme de sensibilisation et d'éducation spécialisé offre aux jeunes de la rue âgés de 16 à 24 ans des avis juridiques, une représentation, des recommandations et une éducation dans les centres d'accueil et les refuges grâce à des ateliers et à des consultations individuelles. Les résultats du programme liés à la réduction des facteurs de risque du sans-abrisme comprennent la résolution des enjeux de justice criminelle, l'obtention et le maintien d'un logement et les efforts en vue d'aider les jeunes à gagner un revenu.

YOUTH PHOTO VOICE PROJECT, AIDS COALITION OF NOVA SCOTIA (HALIFAX, NOUVELLE-ÉCOSSE)

www.northernaidsconnectionsociety.ca/youth-photo-voice

Ce projet de collaboration entre la AIDS Coalition of Nova Scotia et le AIDS Prince Edward Island Community Support Group a pour but de travailler

auprès des jeunes de la rue pour illustrer leurs expériences personnelles pour ce qui est des démêlés avec la justice, des toxicomanies, des problèmes de santé mentale et des comportements à risque. Des partenaires comme les services de police de Truro et l'organisme Mental Health and Restorative Justice for Youth aident à choisir des candidats pour participer à ce projet. Le projet Photo Voice est réalisé dans des écoles secondaires de premier et de deuxième cycle dans le Nord de la Nouvelle-Écosse, et sera élargi afin d'être offert à l'Île-du-Prince-Édouard.

COORDONNÉES

Centre de la lutte contre les maladies transmissibles et les infections
Agence de la santé publique du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
Courriel : ccdic-clmti@phac-aspc.gc.ca

NOTES DE FIN D'OUVRAGE

- ¹ Public Health Agency of Canada. (2013). Enhanced Street Youth Surveillance in Canada (E-SYS). Cycle 6: Unpublished data. Ottawa, ON: Public Health Agency of Canada.
- ² Karabanow, J. (2004). Being young and homeless: Understanding how youth enter and exit street life. New York: Peter Lang.
- ³ Gaetz, S., O'Grady, B., Buccieri, K. (2010). *Surviving Crime and Violence Street Youth and Victimization in Toronto*. (Toronto: JFCY & Homeless Hub).
- ⁴ Baron, S.W. (2003). Street youth violence and victimization. *Trauma, Violence, & Abuse*, 4(1):22-44.
- ⁵ Gaetz, S., O'Grady, B. (2002). Making money: exploring the economy of young homeless workers. *Work, Employment and Society*, 16(3):433-456; Saewyc, E., Bingham, B., Brunanski, D., Smith, A., Hunt, S., Northcott, M., the McCreary Centre Society. (2008). Moving Upstream: Aboriginal Marginalized and Street-Involved Youth in B.C. Vancouver, B.C.: McCreary Centre Society.
- ⁶ Sécurité publique Canada. (2007). Les gangs de jeunes : Les facteurs de risque favorisant l'adhésion. Accès : www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrccs/pblctns/yth-gng-nvlvmnt/index-fra.aspx [consulté le 13 mai 2013].
- ⁷ Service correctionnel Canada. (2012). *Surveillance des maladies infectieuses dans les pénitenciers fédéraux canadiens 2007-2008 : Rapport provisoire*. Ottawa (Ont.) : Service correctionnel Canada.
- ⁸ Karabanow, J., Clement, P., Carson, A., Crane, K. (2005). Getting off the street: exploring strategies used by Canadian youth to exit street life. Accès : www.halifax.ca/qol/documents/GettingofftheStreet.pdf [consulté le 13 mai 2013].
- ⁹ John Howard Society of Ontario. (2009). Crime and Unemployment: What's the Link? Accès : www.johnhowardbc.ca/images/jhsbc-factsheet-crime-and-unemployment.pdf [consulté le 20 février 2013].

- ¹⁰ Gaetz, S., O'Grady, B., Buccieri, K., Karabanow, J., Marsolais, A. (Eds.). (2013). *Youth Homelessness in Canada: Implications for Policy and Practice*. Toronto: Canadian Homelessness Research Network Press.
- ¹¹ O'Grady, B., Gaetz, S., Buccieri, K. (2011). *Can I See Your ID? The Policing of Youth Homelessness in Toronto*. (Toronto: JFCY & Homeless Hub). Accès : www.homelesshub.ca/ResourceFiles/CanISeeYourID_nov9.pdf [consulté le 13 mai 2013].
- ¹² Totten, M., Dunn, S. (2011). Final Evaluation Report for the North Central Community Association Regina Anti-Gang Services Project. Accès : www.tottenandassociates.ca/wp-content/uploads/2012/01/RAGS-Final-Evaluation-Report-Totten-June-30-2011.pdf [consulté le 20 février 2013].